EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

N° d'imprimé : J005565285

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	15/12/2025	25081022

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

11/06/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S086J050**

(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL

(3) COORDONNÉES :
Z.A. LES MOINARDS

86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX
05.49.61.09.57

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 086J7002

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BW-976-JL (F)	09/12/2019	14/10/2011

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1600M012684	M3

Type/CNIT	Energie
SFR160/01 IIBB K1R1B1ZZZ	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

583256

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique

Défaillances mineures

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Gauche)
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P0420

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 25081011 DATE : 12/12/2025
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S086J050

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=0.76m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1
Frein de secours : indépendance des circuits
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:-3.9% D:-2.1%